Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_085-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_085

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
"L'Atelier Le Fablab de Lorgues" - Attribution de la subvention de fonctionnement 2020 et signature de la convention d'objectifs et de moyens

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 03/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_085-DE

Le lycée polyvalent Thomas Edison de Lorgues bénéficie de nombreux équipements techniques et informatiques à la pointe de la technologie. Une association, "L'Atelier le Fablab à Lorgues" a été créée, au sein de l'établissement scolaire en 2017, pour permettre à ses adhérents d'accéder à un espace de travail et à des ressources communes destinées à la création et à la réalisation de projets ayant une composante scientifique et technique, artistique ou culturelle.

Un Fablab est un laboratoire de fabrication qui a pour objectif de mettre à disposition des outils et notamment des machines pilotées par des ordinateurs pour la conception et la réalisation d'objets.

Aujourd'hui l'association compte 39 adhérents (lycéens, entreprises et particuliers) ce qui permet à la cité scolaire de s'ouvrir vers le tissu socio-économique local. Dès sa création et dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Dracénie Provence Verdon agglomération soutient cette association, par le versement annuel d'une subvention.

Cette subvention permet notamment à l'association d'acquérir de nouveaux équipements techniques mais aussi d'accompagner les porteurs de projets dans leurs créations.

La démarche de l'association s'inscrit pleinement dans le réseau de formation et de développement du numérique initié entre le lycée de Lorgues, le campus numérique et les autres acteurs majeurs de la filière, dont Dracénie Provence Verdon agglomération.

Pour 2020, cette subvention est de 20 000 €. En contrepartie du versement de la subvention, l'association doit se conformer aux termes de la convention d'objectifs et de moyens signées entre les parties.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre Dracénie Provence Verdon agglomération et l'association "L'Atelier le Fablab à Lorgues", et de la signer ainsi que tout document y afférent ;
- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association "L'Atelier le Fablab à Lorgues" d'un montant de 20 000€ (*vingt-mille euros*) au titre de l'année 2020 ;
- dire que les crédits budgétaires sont prévus au budget principal 2020 au chapitre 011 (article 6574 901). Les modalités de versement de ladite subvention sont déterminées dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens ;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.